

## FICHE DE RECRUTEMENT

### POSTE A PROFIL

#### Enseignant référent des élèves en situation de handicap (ERSEH)

---

##### **En référence :**

- Décret 2005-1752
- Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016
- décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié

##### **❖ Les missions du poste :**

L'enseignant référent a pour mission d'assurer la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation établis par la CDAPH. Il est compétent pour les élèves handicapés des premiers et seconds degrés, y compris les élèves de l'enseignement supérieur scolarisés en lycée (BTS, CPGE), et quel que soit le type de scolarisation public, privé sous contrat ou médico-social.

Il veille à la cohérence des actions et à la continuité du Projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chaque élève. Ce rôle est particulièrement important lors des changements de lieu ou de mode de scolarisation, afin d'éviter les ruptures dans les prises en charge ou les adaptations pédagogiques.

Il exerce une mission de conseil auprès des familles. Il réunit et anime l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) autant que besoin. Il assure un lien fonctionnel entre la famille, l'ESS et l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la MDPH. Il est un relais pour les inspecteurs, des chefs d'établissement et de tous les membres de l'ESS quant aux données relatives au suivi du PPS de chaque élève dont il a la charge.

Il prend une part active dans la mise en place des PIAL sous l'autorité des co-pilotes.

##### **Eléments du décret 2005-1752 :**

- L'enseignant référent est chargé de réunir l'Equipe de Suivi de la Scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent. Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation;
- L'enseignant référent contribue sur son secteur d'intervention, à l'accueil et à l'information de l'élève ou de ses parents lors de son inscription dans une école ou un établissement scolaire. Il organise des réunions des équipes de suivi de la scolarisation et transmet les bilans réalisés à l'élève majeur, ou à ses parents ou à son représentant légal ainsi qu'à l'équipe pluridisciplinaire ;
- Il contribue à l'évaluation conduite par cette même équipe pluridisciplinaire ainsi qu'à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation.

##### **❖ Compétences attendues :**

- Relationnel :
  - Différer les réponses aux différents intervenants ;
  - Gérer les conflits ;
  - Mener des entretiens ;
  - Animer des réunions.

- Institutionnel :
  - Connaissance des dispositifs et procédures ;
  - S'inscrire dans un cahier des charges ;
  - Respecter un cadre de travail, les échéances ;
  - Réunir l'équipe de suivi de la scolarisation ;
  - Favoriser la continuité et la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation.
- Méthodologie :
  - Organiser son travail administratif ;
  - Structurer son action ;
  - Anticiper les échéances ;
  - Animer une réunion de coordination entre les différents partenaires.

❖ **Conditions particulières d'exercice :**

Ce poste nécessite une grande mobilité et une disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 H). Le poste est à 100%

Dans certains secteurs le Permis B sera nécessaire.

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Les enseignants qui demanderont souhaitant postuler sur ce poste devront déposer une demande sur COLIBRIS. Un CV et une lettre de motivation devront être déposés.

❖ **Conditions de recrutement :**

**Après vérification des conditions d'accès au poste** (compétences et/ou qualifications requises et/ou ancienneté...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un avis et un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

**Tous les enseignants recevant un avis favorable, constituent un vivier mobilisable, dans l'ordre du classement, pour occuper les postes vacants ou devenant vacants, à la suite des opérations de mouvement des postes à profil.**

L'enseignant devra prioritairement être titulaire d'un CAPPEI ou 2 CA-SH ou CAPASH. Les personnels n'étant pas en possession de ces certifications peuvent toutefois faire acte de candidature

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La composition ci-après est donnée à titre indicatif : l'inspectrice de l'éducation nationale ASH, un conseiller pédagogique ASH et un enseignant référent.

La commission appréciera :

- La connaissance des dispositifs nouveaux engagés par la loi de 2005 ;
- La capacité à écouter et échanger ;
- L'analyse de la situation professionnelle proposée.

**A TITRE INDICATIF, POSTES d'ENSEIGNANT REFERENT DISPONIBLES A LA RENTREE 2024-2025 :**

- 2 postes au Collège Ennemond Richard à St Chamond ;
- 1 poste au collège Waldeck Rousseau à Firminy ;
- 1 poste au collège Louis Aragon à Roanne ;
- 

et tout poste susceptible d'être vacant sur le département.